

# NORÉAZ

LES MONUMENTS

– 24-28 juin 2026 –

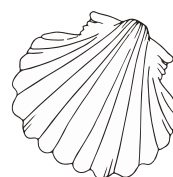
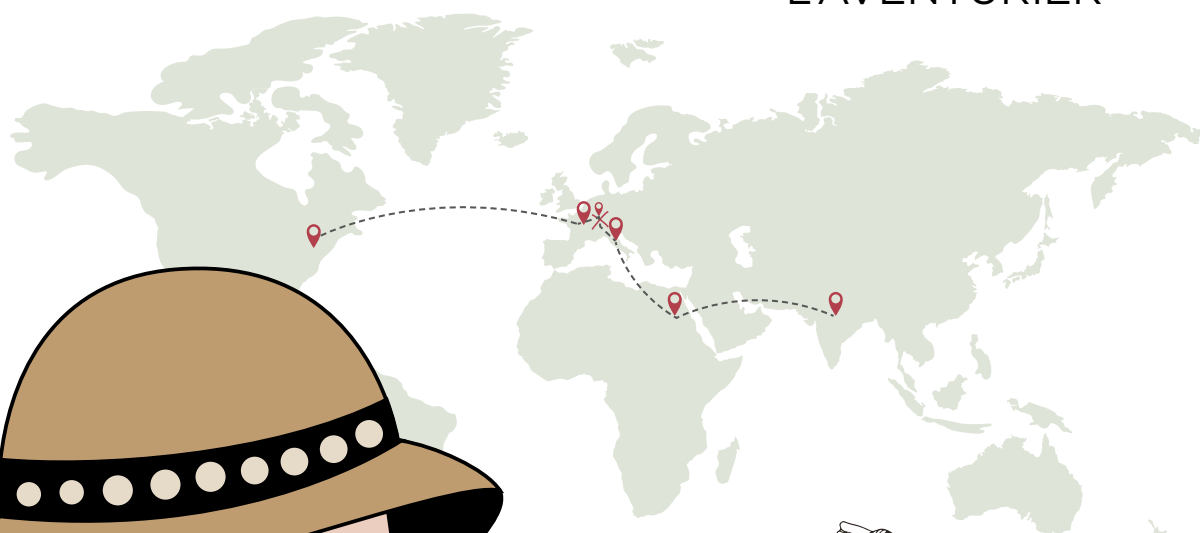
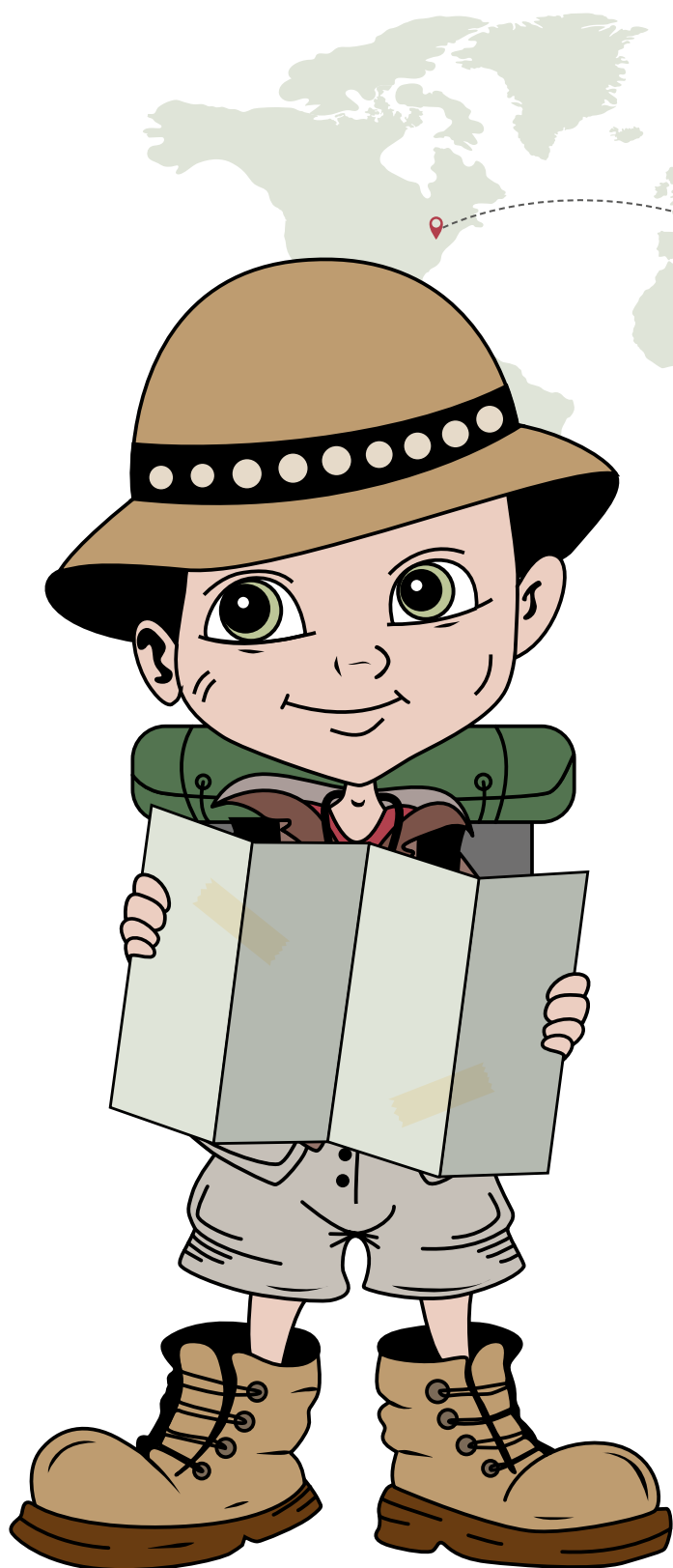


**RÈGLEMENTS PARK4NIGHT**



# PEDZO

## L'AVENTURIER



### Sommaire

Règlement park4night .....03

Charte park4night .....05

#### Formulaires d'inscription

park4night .....06



## Règlement du park4night

Responsable camping : Oliver Epiney  
dodo@noreaz2026.ch | 079 193 20 85

- Article 1 -

### GÉNÉRALITÉS

- Le camping dans des véhicules aménagés ou dans des tentes de toit en dehors de la zone Park+Night est interdit.
- Les utilisateurs de la zone s'annoncent auprès de dodo@noreaz2026.ch avant la manifestation ou au plus tard avant le vendredi 19 juin 2026.
- L'ouverture se fait le vendredi 26 juin 2026 à 16h00.
- Le park4night devra être libéré au plus tard le lundi 29 juin 2026 à 12h00. Passé ce délai, la caution ne sera pas rendue.
- Une caution de 20.- est demandée lors de la réservation de l'emplacement est rendue au moment du départ à condition de rendre la place propre.
- Le macaron est à apposer de manière visible sur le tableau de bord du véhicule.

- Article 2 -

### EMPLACEMENT DU PARK4NIGHT

- Une zone est dédiée au plus proche de l'entrée de la place de fête.
- Cette zone est réservée aux personnes dormant dans les véhicules, le nombre de circulation est donc réduit au minimum.

- Article 3 -

### SURFACE

- Chaque utilisateur peut disposer d'une surface de 4.3m x 6.3m.

- Article 4 -

### FEUX

- Les feux ainsi que l'incinération des déchets sont strictement interdits sur toute la place de fête. Tous contrevenants seront dénoncés aux autorités compétentes.
- Les bombonnes de gaz sont interdites.

- Article 5 -

### MUSIQUE

- La diffusion et la production de musique est interdite en-dehors des heures d'ouverture du giron, de minuit à 10h00 du matin.
- Durant les heures d'ouverture, le niveau sonore devra être limité de manière à garantir la tranquillité du voisinage.

- Article 6 -

### GÉNÉRATRICES

- Les génératrices sont strictement interdites. Le cas échéant, elles seront confisquées.

- Article 7 -

### BOISSONS

- Il est strictement interdit d'apporter les boissons depuis le site du park4night sur la place de fête. Des contrôles seront effectués par le service de sécurité.

- Article 8 -

### DROGUES

- La possession ainsi que la consommation de drogues douces ou dures sont strictement interdites.
- Tous contrevenants seront dénoncés aux autorités compétentes.

- Article 9 -

### PROPRETÉ DES LIEUX

- terrains sont mis à disposition en parfait état par des privés et par conséquent devront être rendus dans le même état.
- Le cas échéant, les cautions préalablement encaissées ne seront pas rendues.
- Des WC sont mis à disposition directement dans la zone park4night.
- Des points de collecte de déchets sont également mis en place.



- Article 10 -

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- Toute intervention par le service des sapeurs-pompiers sera facturée à la société responsable ou aux personnes responsables.
- Il est important de respecter les habitations voisines au camping. Quiconque ne respecte pas les règles énoncées ci-dessus ou celui qui, par son comportement provoque le désordre, sera expulsé du camping et de la place de fête. Son identité sera transmise à la Police cantonale. Une interdiction de périmètre pourra être émise.
- L'association du Giron de jeunesse Noréaz 2026 décline toutes responsabilités en cas de vols, de dommages ou d'agressions.
- Le présent règlement entre en vigueur avec effet immédiat.
- Des rondes régulières sont effectuées par des agents de sécurité afin de respecter le présent règlement.



## INFOS UTILES

Le park4night sera ouvert aux détenteurs d'un macaron valable :

**du vendredi 26 juin 2026 à 16h00  
au lundi 29 juin 2026 12h00**

Demandez votre macaron à

**[dodo@noreaz2026.ch](mailto:dodo@noreaz2026.ch)**

A retirer directement à l'entrée de la zone à votre arrivée.



**Giron Noréaz 2026**  
Commission sécurité  
Case postale  
1757 Noréaz

## Charte **PARK4NIGHT**

### RESPONSABLE DU VÉHICULE

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

**IMMATRICULATION** \_\_\_\_\_

Le responsable du véhicule atteste avoir pris connaissance du règlement du park4night du Giron Noréaz 2026 et s'engage à le respecter.

Le responsable du véhicule s'engage à le transmettre à ses passager et à le faire respecter.

Le responsable du véhicule a pris acte que l'association du Giron de jeunesse Noréaz 2026 décline toutes responsabilités en cas de vols, de dommages ou d'agressions.

Date \_\_\_\_\_ Lieux \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature président.e de la société



**NORÉAZ**  
LES **MONUMENTS**  
— 24-28 juin 2026 —

Responsable camping : Oliver Epiney  
dodo@noreaz2026.ch | 079 193 20 85



**NORÉAZ**

LES MONUMENTS

– 24-28 juin 2026 –

06

**Giron Noréaz 2026**  
Commission sécurité  
Case postale  
1757 Noréaz

## Inscription **PARK4NIGHT**

### CHAUFFEUR DU VÉHICULE

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

**TYPE DE VÉHICULE**  Van  Voiture  Autre

**NUMÉRO DE PLAQUE D'IMMATRICULATION** \_\_\_\_\_

**NOMBRE DE PERSONNES DANS LE VÉHICULE** (y compris le conducteur) \_\_\_\_\_

**DATE D'ARRIVÉE** \_\_\_\_\_ **DATE DE DÉPART** \_\_\_\_\_

En signant le présent formulaire, je confirme :

- avoir pris connaissance du règlement du park4night
- avoir signé la charte park4night
- avoir payé la caution de CHF 20.- via le qr-code ci-contre
- fournir un fichier PDF d'une copie de ma carte d'identité.



La distribution du macaron et d'un sac poubelle 35 litres sera effectuée sur place.

Date \_\_\_\_\_ Lieux \_\_\_\_\_

**Formulaire à retourner au plus tard jusqu'au 18 juin 2026 à [dodo@noréaz2026.ch](mailto:dodo@noréaz2026.ch)**

\_\_\_\_\_  
Signature du chauffeur